

Challenge Esprit Equipe 2009

Challenge Esprit Equipe 2009

PREAMBULE

L'association « Les 12-14 Niort » est à l'initiative de l'organisation d'un Challenge en 2009 sur les courses Hors Stade des Deux-Sèvres.

Ce challenge a pour but de promouvoir « l'esprit d'équipe » dans les pelotons des courses hors stades de notre département.

Le comité d'organisation du Challenge sera composé de tous les directeurs des courses intégrant le Challenge.

Courses supports du Challenge en 2009, par date des courses :

- La 12-14, le 14 juin 2009
- La Morinière, le 14 juillet 2009
- Les Foulées de Granzay-Gript, le 12 septembre 2009
- Les 10km de l'Absie, le 19 septembre 2009
- Les Foulées de Fors, le 10 octobre 2009
- L'Ekiden 79, le 1^{er} novembre 2009

REGLEMENT DU CHALLENGE

Après chaque course inscrite au « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE », un classement par équipe sera établi selon le nombre de coureurs classés par équipe (Clubs, Associations ou Equipes) sur la course disputée.

Les résultats devront être transmis dans les plus brefs délais à l'association « Les 12-14 Niort » qui diffusera par l'intermédiaire de son site les résultats intermédiaires.

Un Classement général intermédiaire sera également réalisé par un cumul des classements après chaque épreuve support du challenge.

CLASSEMENTS

Il sera établi un classement général après la dernière course inscrite au « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE ». Des classements intermédiaires pourront être diffusés en cours de saison.

RECOMPENSES

Les 8 premiers (Club, association ou équipe) du « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE » se verront remettre un lot « gastronomique » récompensant leur présence tout au long de l'année sur les courses inscrites au « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE ».

Remise officielle en décembre (date et lieu à préciser).

COMMUNICATION

1 banderole « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE » avec les partenaires sera créée afin d'être mise en évidence dans les communes accueillants une course inscrite au « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE ».

Le comité d'organisation du challenge s'engage à communiquer aux clubs ou associations organisateurs de course participant au challenge, un bilan financier précis et complet de cette activité (encaissements des cotisations, achats des lots, frais de réception...). Les excédents ou déficits dégagés par ce challenge devront être partagés à part égale aux clubs ou associations ayant participé.

DROIT D'IMAGE

Les concurrents autorisent les organisateurs du « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE » ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation au « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.